

# **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HAUT DE L'ARC**

6, Rue des Minimés – 13530 TRETTS

Tél : 04 42 29 40 29



## **MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICES POUR DES ACTIVITES SPORTIVES ET ARTISTIQUES**

**1/2018**

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE  
ACCORD CADRE  
ARTICLES 27, 28, 41, 78 et 80  
DU CODE DES MARCHES PUBLICS**

### **Cahier des Charges**

**Mode de consultation** : le présent marché est passé selon la procédure adaptée en vertu des articles 27, 28, 41, 78 et 80 du code des marchés publics.

**Personne publique** : Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc

**Personne responsable du marché** : Madame Marie France LEFORT – Président

**Ordonnateur** : Madame Marie France LEFORT – Président

**Comptable assignataire** : Monsieur le Percepteur Receveur de TRETTS

**Personnes habilitées à donner les renseignements** :

- Mme Catherine CASANOVA : Renseignements administratifs – Tel : 04 42 29 40 29
- M. Joël ETRILLARD : Renseignements techniques – Tel : 06 19 60 01 12

▪ **Article 1 – Objet du marché**

Marché public de prestation de services pour des activités sportives et artistiques du Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc.

Le Syndicat Intercommunal permet à des enfants et adultes de découvrir, s'initier et se perfectionner à la pratique d'activités sportives et/ou artistiques.

**Marché de type Accord cadre avec émission de bons de commande** : Les prestations feront l'objet de bons de commande passés en application des articles 78 et 80 du code des marchés publics. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins (Par mail ou courrier).

Le marché est décomposé en 16 lots, constituant chacun un marché distinct.

<b>Lots</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant en euros Maximum (H.T.)</b>
1	Artistique	14 000
2	Activité équestre – zone est	28 000
3	Activité équestre – zone ouest	12 000
4	BMX RACE	6 400
5	Cirque	6 000
6	Dessin / BD / Manga	2 500
7	Escrime	4 800
8	Eveil Musical	3 200
9	Gym aux agrès	4 700
10	Pétanque	3 000
11	Planche à voile	3 600
12	Plongée et connaissance du milieu marin	4 600
13	Tennis	13 000
14	Théâtre	3 500
15	Travail de la pierre	1 100
16	Voile	10 000

## ▪ **Article 2 – Forme juridique du marché**

### **2.1. Procédure adaptée**

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en vertu des articles 27 et 28 du code des marchés publics.

### **2.2. Transmission des documents par voie électronique**

Conformément à l'article 41, notamment son paragraphe II, alinéa 2° et vu l'avis du Journal Officiel relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services spécifiques, s'agissant de services sportifs, récréatifs et culturels, l'utilisation de moyens de communication électronique ne sera pas exigée. En effet, la plupart des prestataires associatifs pouvant prétendre à être candidats ne sont pas en capacité de répondre de façon électronique.

Cependant, s'agissant d'un marché avec une procédure adaptée, la transmission électronique par mail est autorisée sur l'adresse : **marchepublicsiha@orange.fr**. Un accusé de réception sera adressé par mail.

### **2.3. Durée du marché**

La durée du présent marché court à compter de la date de notification de ce dernier à l'attributaire par lettre recommandée avec accusé de réception et prendra fin le **31 décembre 2019, à l'exception des activités engagées pour l'année scolaire qui pourront se terminer au 4 juillet 2020.**

### **2.4. Marché de type accord cadre avec émission de bons de commande**

Le présent marché est passé selon la procédure des articles 78 et 80 du code des marchés publics. Les mentions devant figurer sur chaque bon de commande sont les suivantes :

- Le nom ou la raison sociale du titulaire,
- La date et le numéro du marché,
- La date et le numéro du bon de commande,
- La nature et la description des prestations à réaliser,
- Les délais d'exécution (date de début et de fin),
- Les lieux d'exécution des prestations,
- Le montant du bon de commande.

Seuls les bons de commande signés par le représentant du pouvoir adjudicateur pourront être honorés par le ou les titulaires.

La durée d'exécution d'un bon de commande ne peut pas excéder la date fixée de la fin du marché.

## ▪ **Article 3 – Délais d'exécution**

### **3.1. – Délais de base**

Les délais d'exécution se confondent avec la durée du marché précisée à l'article 2.3 du présent document. Les bons de commande précisent ces délais en cas de besoin.

Les délais et dates d'exécution sont en principe déterminés en fonction du planning prévisionnel du titulaire. Toutefois, des modifications peuvent y être apportées dans les conditions de l'article 3.2 ci-dessous.

### **3.2. – Modifications de délais**

Les délais et dates de réalisation peuvent faire l'objet de modifications en considération notamment des conditions météorologiques ou des empêchements indépendants de la volonté des deux parties. En tout état de cause, des modifications de calendrier pourront intervenir d'un commun accord entre les parties, obligation faite au titulaire d'en informer au préalable le Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc et d'avoir obtenu son agrément au moins trois semaines avant la date d'exécution concernée.

## ▪ **Article 4 – Condition d'exécution des prestations**

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché). En cas de réalisations de prestations non conformes, le Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc pourra appliquer une décote proportionnelle aux écarts constatés par rapport à la prestation demandée.

# Caractéristiques techniques par lots

## LOT 1 – *Activité « Artistique »*

Le titulaire du marché pour le lot 1 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **220** stagiaires, de 4 à 13 ans répartis sur l'année\*,
- Proposer des ateliers artistiques diversifiés et appropriés à l'âge des participants,
- Accueillir **110** stagiaires environ durant les vacances scolaires\* (Hiver, Printemps, Eté, Automne) :
  - Stages du lundi au vendredi.
  - Durée : cinq demi-journées à raison de 3 h par séance et/ou journée à raison de 6 h.
  - Journée et demi-journée à la carte (optionnel).
- Accueillir **90** stagiaires environ durant les vacances scolaires\* (Hiver, Printemps, Eté, Automne) :
  - Prestations du lundi au vendredi.
  - Durée : 5 séances de 2 h.
  - Groupes de 10 à 15 enfants de 4 à 6 ans.
- Accueillir **20** enfants environ, hors vacances scolaires :
  - Atelier le mercredi après-midi.
  - Durée : 2 h par groupe de 10 à 15 enfants de 4 à 7 ans.
- Le lieu du stage devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique des activités,
- Fournir avant chaque période, la liste des intervenants et leurs diplômes,

*Les candidats devront indiquer s'ils acceptent les séances dites « à la carte » pour une seule demi-journée ou journée et le cas échéant, faire une proposition tarifaire.*

**\* Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 3 ou 4 jours, en raison de jours fériés, un prorata sera appliqué.**

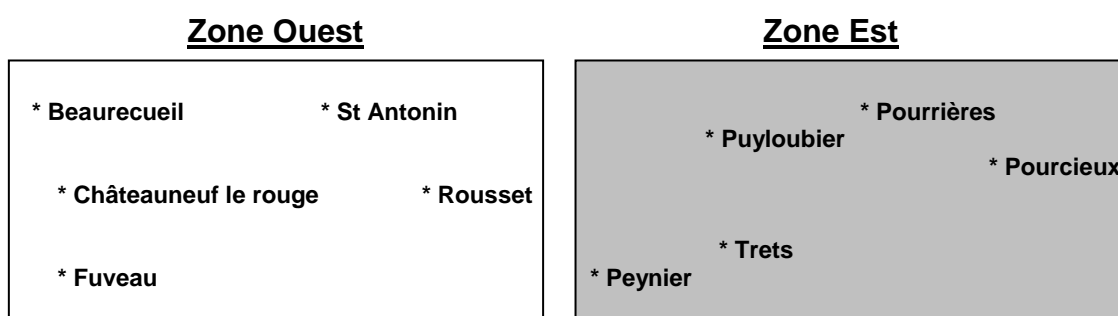
# LOT 2 – *Activité Equestre Zone Est*

Le titulaire du marché pour le lot 2 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Etre impérativement situé en zone Est (**\* voir plan ci-dessous**)
- Être en mesure d'assurer les prestations pour environ **780** enfants sur l'ensemble de l'année,
- Accueillir **130** stagiaires de tout niveau (débutant à perfectionnement) durant 5 jours en demi-journée à raison de 3 heures par séance, soit en journée à raison de 3 h le matin et 3 h l'après-midi, durant les vacances scolaires,
- Accueillir des groupes d'enfants de 4 à 13 ans à raison d'une séance de 2 h, une fois par semaine soit **640** enfants environ, par groupe de 10 à 15 enfants durant les vacances scolaires et certains mercredis après-midi.
- Accueillir **10** enfants une fois par semaine à raison de 2 h par séance en dehors des vacances scolaires.
- Satisfaire aux obligations légales des centres équestres (enseignement qualifié, agréments, installations et équipement aux normes ...),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Disposer d'un manège couvert ou accepter de reporter les cours en cas d'intempéries,
- Posséder une cavalerie bien traitée et adaptée au niveau des stagiaires,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Être affilié à la Fédération Française d'Equitation,
- Fournir le matériel nécessaire à la pratique de l'équitation,
- Fournir avant la première séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité ainsi que leur diplôme. Les stagiaires seront encadrés par du personnel compétent, dûment habilité et agréé pour la pratique et l'encadrement de ladite activité,
- Proposer si le niveau des stagiaires est suffisant le passage des galops en fin de stage,

**Les candidats devront indiquer s'ils acceptent les séances dites « à la carte » pour une seule demi-journée et, le cas échéant, faire une proposition tarifaire.**

**\* Plan**



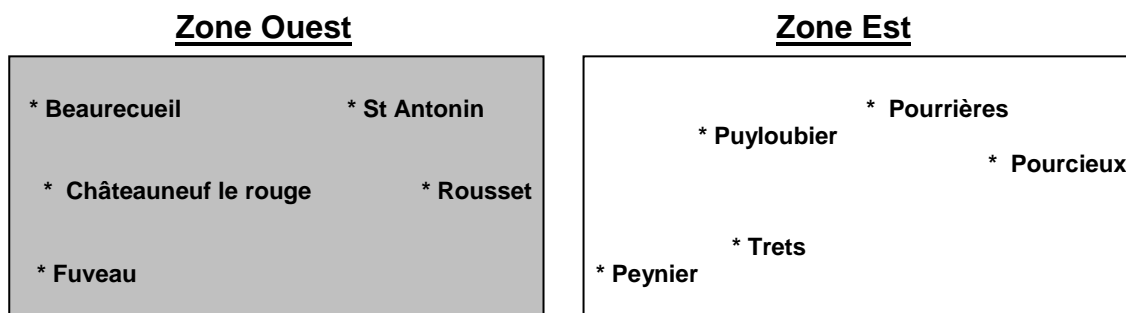
# LOT 3 - *Activité Equestre Zone Ouest*

Le titulaire du marché pour le lot 3 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Etre impérativement situé en zone ouest (**\* voir plan ci-dessous**),
- Etre en mesure d'assurer des stages d'équitation pour environ **85** enfants environ répartis sur l'ensemble des périodes des vacances scolaires,
- Proposer des stages de tout niveau (débutant à perfectionnement), durant 5 jours en demi-journée à raison de 3 heures par séance, soit en journée à raison de 3 h le matin et 3 h l'après-midi,
- Satisfaire aux obligations légales des centres équestres (enseignement qualifié, agréments, installations et équipement aux normes ...),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Disposer d'un manège couvert ou accepter de reporter les cours en cas d'intempéries,
- Posséder une cavalerie bien traitée et adaptée au niveau des stagiaires,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Être affilié à la Fédération Française d'Equitation,
- Fournir le matériel nécessaire à la pratique de l'équitation,
- Fournir avant la première séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité ainsi que leur diplôme. Les stagiaires seront encadrés par du personnel compétent, dûment habilité et agréé pour la pratique et l'encadrement de ladite activité,
- Dans le cas d'inscription à la journée, le titulaire du marché devra proposer aux stagiaires la possibilité d'assurer la garderie des enfants pendant la période de fin de séance du matin et début de séance de l'après-midi,
- Proposer si le niveau des stagiaires est suffisant le passage de galops en fin de séance.

**\* Les candidats devront indiquer s'ils acceptent les séances dites « à la carte » pour une seule demi-journée et, le cas échéant, faire une proposition tarifaire.**

**\* Plan**



## LOT 4 – **BMX RACE**

---

Le titulaire du marché pour le lot 4 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages pour environ **85** enfants de 6 à 16 ans du lundi au vendredi à raison de cinq demi-journées de trois heures, répartis sur les périodes de vacances scolaires\*
- Le lieu du stage devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Être affilié à la Fédération Française de BMX,
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique du BMX (vélo, casque, gants et protection),
- Fournir avant la séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité, les diplômes.

***\* Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 3 ou 4 jours, en raison de jours fériés, un prorata sera appliqué.***

## LOT 5 – **Cirque**

---

Le titulaire du marché pour le lot 5 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer 2 semaines de stages de 5 jours de 9 h à 16 h 30, du 8 au 12 Avril 2019 et du 15 au 19 Juillet 2019,
- Proposer les ateliers suivants : Assiette chinoise, Mini trampoline, Jonglage, Trapèze, Rouleau, Clown, Acrobatie, Main à main, Fil de fer, Corde lisse, Boule d'équilibre, etc...,
- Accueillir environ **30** stagiaires par stage, à partir de 7 ans, soit environ **60** stagiaires en totalité,
- Assurer les stages dans un gymnase mis à disposition par le SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Fournir avant la séance, la liste des personnes encadrant l'activité,
- Avoir du personnel compétent, habilité et agréé pour la pratique de cette activité,
- Organiser la présentation du travail réalisé sous forme de spectacle à l'issue du stage.

## LOT 6 – Dessin / BD / Manga

---

Le titulaire du marché pour le lot 6 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages à thématique Dessin, BD et Manga, à raison de cinq séances de 3 heures, du lundi au vendredi, pour environ **40** enfants répartis sur 5 périodes durant les vacances scolaires\*,
- Le lieu des stages devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Disposer d'une structure adaptée à l'activité proposée,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipements aux normes),
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des intervenants et leurs diplômes,
- Le candidat pourra faire des propositions complémentaires,

**\* Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 3 ou 4 jours, en raison de jours fériés, un prorata sera appliqué.**

## LOT 7 – Escrime

---

Le titulaire du marché pour le lot 7 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages d'initiation et de perfectionnement à la pratique de l'escrime, à raison de cinq séances de 2 heures, du lundi au vendredi, durant les vacances scolaires\*,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **80** enfants de 4 à 13 ans répartis sur 5 périodes durant les vacances scolaires\*,
- Assurer les stages sur les lieux d'activités choisis par le Syndicat Intercommunal en fonction de ses besoins (dans la limite du périmètre des Communes du SIHA),
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, équipements aux normes), affiliation à la Fédération Française d'Escrime,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des éducateurs encadrant l'activité, les diplômes,

**\* Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 3 ou 4 jours, en raison de jours fériés, un prorata sera appliqué.**



## LOT 8 – *Eveil Musical*

---

Le titulaire du marché pour le lot 8 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages d'éveil musical à raison de cinq séances de 2 heures, du lundi au vendredi, pour environ **125** stagiaires, par groupe de 12 à 15 enfants de 4 à 6 ans répartis sur l'ensemble des périodes de vacances scolaires\*,
- Le travail proposé devra être axé autour du développement de la motricité et de l'attention grâce à la découverte d'un large éventail d'instruments et de styles de musiques, au travers de l'écoute et de la pratique. La réalisation d'un instrument de musique clôturera le stage.
- Assurer les stages sur les lieux d'activités choisis par le Syndicat Intercommunal en fonction de ses besoins (dans la limite du périmètre des Communes du SIHA),
- Proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments...),
- Fournir avant la séance le nom de la personne encadrant l'activité, les diplômes,

**\* Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 3 ou 4 jours, en raison de jours fériés, un prorata sera appliqué.**

## LOT 9 – *Gymnastique aux agrès*

---

Le titulaire du marché pour le lot 9 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **210** enfants répartis sur l'ensemble des périodes des vacances scolaires,
- Proposer des stages de gymnastique aux agrès, du lundi au vendredi à raison de 3 heures par séance, de débutant et perfectionnement, pour **50** stagiaires environ durant les vacances scolaires pour les enfants de 8 à 14 ans, pour la pratique de la gym sportive (agrès, sol, poutre, saut cheval, barres asymétriques),
- Accueillir des groupes de 12 à 15 enfants de 7 à 14 ans à raison d'une séance de 2 h par groupe une à trois fois par semaine pour la période d'été (environ **170** enfants sur 12 séances).
- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes) et être affilié à la Fédération Française de Gymnastique,
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des éducateurs encadrant l'activité, les diplômes,

**\* Les semaines de stages et les jours d'encadrement des groupes seront définies en accord entre le candidat sélectionné et l'adjudicateur.**

## LOT 10 – Pétanque

---

Le titulaire du marché pour le lot 10 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages d'initiation à la pétanque à raison de cinq séances de 3 heures, du lundi au vendredi, pour **50** enfants de 7 à 14 ans répartis sur 4 périodes durant les vacances scolaires\*.
- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, équipements aux normes), affiliation à la Fédération Française de Pétanque,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des éducateurs encadrant l'activité, les diplômes,

**\* Les semaines de stages seront définies en accord entre le candidat sélectionné et l'adjudicateur.**

## LOT 11 – Planche à Voile

---

Le titulaire du marché pour le lot 11 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Etre situé impérativement sur le littoral entre Marseille et Bandol,
- Proposer des stages adultes et enfants à partir de 10 ans, de niveau débutant et perfectionnement, pratique de la planche à voile et du funboard, du lundi au vendredi entre 2 h et 3 h par jour (à préciser dans le mémoire technique), sur une plage horaire comprise entre 13 h 30 et 18 h,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **28** stagiaires répartis sur 3 semaines d'été (semaines 29, 30 et 34),
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes) et être affilié à la Fédération Française de Voile,
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- La confirmation des stages de la part de l'adjudicateur devra intervenir au plus tard le 7 juin pour le mois de Juillet et le 15 juillet pour le mois d'août.
- Fournir en fin de stage, à chaque stagiaire, une attestation de niveau et un livret permettant de suivre sa progression ou un passeport voile fédéral.

## **LOT 12 – Plongée et connaissance du milieu marin**

---

Le titulaire du marché pour le lot 12 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Se situer impérativement sur le littoral à proximité de Marseille ou La Ciotat,
- Accueillir 8 enfants de **6 à 8 ans** pour un stage de 5 jours du **15 au 19 Juillet 2019**.  
**Programme indicatif** : Sensibilisation au milieu marin, connaissance d'un port et de ses activités, randonnée aquatique palmée et sentiers sous-marins, sortie bateau, rencontre avec des pêcheurs, observation des oiseaux, découverte du littoral...
- Accueillir 8 enfants de **8 à 12 ans** pour 1 stage de 5 jours **du 22 au 26 Juillet 2019**.  
**Programme indicatif** : Sensibilisation au milieu marin, découverte aquatique en randonnée palmée depuis la plage, activité terrestre et sortie bateau, découverte de sentiers sous-marins, découverte du littoral, baptême de plongée et activités subaquatiques...
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Afficher une signalétique spécifique qu'il devra préciser lors du dépôt de sa candidature telle qu'une affiliation à la Fédération Française de Plongée ou tout autre démarche effectuée par des services chargés du contrôle et habilités à attester de la conformité des prestations,
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- La confirmation des stages de la part de l'adjudicateur devra intervenir au plus tard le 4 Juin. Au-delà les réservations de stages pourront être annulés par le titulaire.

## LOT 13 – Tennis

---

Le titulaire du marché pour le lot 13 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages d'initiation au tennis pour environ **120** stagiaires de 7 ans et plus, de niveaux débutant et perfectionnement, du lundi au vendredi à raison de 2 h ou 3 h/jour (à préciser dans le mémoire technique), répartis sur les périodes de vacances scolaires\*,
- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Être affilié à la Fédération Française de Tennis,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Fournir avant la séance, la liste des personnes encadrant l'activité, les diplômes,
- Le candidat pourra faire des propositions complémentaires (activités, durées, âges...) devra en premier lieu répondre à la demande du cahier des charges.

***\* Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 3 ou 4 jours, en raison de jours fériés, un prorata sera appliqué.***

**Sur ce lot, suivant les propositions, afin de pourvoir au fonctionnement de l'activité et pallier à la demande, l'adjudicateur se réserve le droit de sélectionner plusieurs candidats.**

## LOT 14 – Théâtre

---

Le titulaire du marché pour le lot 14 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages de théâtre du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, pour environ **30** enfants de 8 à 15 ans, répartis sur 2 périodes, **du 8 au 12 avril et du 19 au 23 août 2019**,
- Le lieu du stage devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Fournir avant la séance, la liste des personnes encadrant l'activité,
- Avoir du personnel compétent, habilité et agréé pour la pratique de cette activité,
- Accueillir des stagiaires
- S'adresser aussi bien aux débutants qu'aux stagiaires confirmés. Les techniques de base devront être abordées,
- Organiser la présentation du travail réalisé sous forme d'un spectacle en fin de stage.

## LOT 15 – *Travail de la Pierre*

---

Le titulaire du marché pour le lot 15 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages sur le thème du travail de la pierre, du lundi au vendredi, sur cinq demi-journées de 3 h par jour, pour environ **20** enfants de 7 à 14 ans répartis sur 3 semaines durant les vacances scolaires\*.
- Le travail proposé devra aborder la gravure, la mosaïque, le moulage et la coloration.
- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Fournir avant la séance le nom de la personne encadrant l'activité,

**\* Les semaines de stages seront définies en accord entre le candidat sélectionné et l'adjudicateur.**

## LOT 16 – *Voile*

---

Le titulaire du marché pour le lot 16 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Etre situé impérativement sur le littoral entre Marseille et Bandol,
- Proposer des stages de voile pour adultes et enfants à partir de 7 ans, de niveau débutant au niveau perfectionnement, du lundi au vendredi 2 h 30 à 3 h par jour (à préciser dans le mémoire technique), sur une plage horaire comprise entre 13 h 30 et 17 h,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **70** stagiaires répartis sur 8 semaines en été (semaines 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 et 35),
- Proposer les supports de type Optimist, Laser « pico » ou catamaran, adaptés à l'âge et à la pratique des différents publics.
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de la voile (combinaison, shorty, harnais, gilet de sauvetage...),
- Fournir avant la séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité et les diplômes,
- Être affilié à la Fédération Française de Voile,
- Fournir en fin de stage, à chaque stagiaire, une attestation de niveau et un livret permettant de suivre sa progression ou un passeport voile fédéral.

▪ **Article 5 – Prix du marché**

Caractéristiques des prix pratiqués :

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires pour chacun des lots selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Les prix sont fermes, non actualisables et non révisables durant la durée du marché.

**Fait à  
L'attributaire**

**Fait à Trets, le  
Le Pouvoir adjudicateur**

**Lu et approuvé, paraphé, cachet**

**Marie France LEFORT,  
Président**